

E 7110 1967/32/900 Rumänien

*Le Ministre de Suisse à Bucarest, R. de Weck,
au Directeur de la Division du Commerce
du Département de l'Economie publique, J. Hotz¹*

L XI-A-9. No. 2851

Bucarest, 26 juin 1939

Depuis plus de six ans que j'ai l'honneur de représenter le Conseil fédéral en Roumanie, je n'ai jamais constaté, dans le fonctionnement du clearing roumano-suisse, des difficultés comparables à celles que je rencontre actuellement. Elles semblent tenir beaucoup moins à des défauts de nature technique qu'à une insuffisance absolue dans *l'alimentation de certains comptes*², particulièrement de ceux qui représentent le prix des achats effectués par la Suisse sur le marché roumain.

Ces tous derniers jours, j'ai reçu de la Banque Nationale de Roumanie plusieurs réponses à des requêtes que je lui avais adressées à l'effet de savoir pour quelles raisons certaines sommes représentant des paiements de dettes commerciales et dont la contre-valeur avait été versée depuis assez longtemps déjà par des débiteurs roumains n'étaient pas encore transférées en Suisse. Toutes ces réponses expliquent le retard apporté au transfert par un manque de disponibilités au compte «*Marchandises*» de Zurich³. Il m'intéresserait d'apprendre de vous si la situation, à cet égard, est réellement aussi fâcheuse que le donnent à penser les explications fournies par la Banque Nationale de Roumanie⁴.

1. *Annotation d'Ebrard en haut de la lettre: Copie dem Vorort zugestellt.*

2. *Souligné à la main.*

3. *Siège de l'Office suisse de Compensation.*

4. *Dans sa réponse (non reproduite) du 15 juillet 1939, la Division du Commerce explique que les autorités suisses attendent le résultat de la récolte céréalière roumaine avant de prendre position et d'envisager d'éventuelles négociations.*

Pour le moment, je me heurte, dans toutes les directions, à des «non possumus» catégoriques. S'il est exact que les paiements relatifs à des marchandises achetées en Suisse se trouvent paralysés par le manque de disponible, je ne saurais m'étonner de n'avoir pu obtenir des devises pour les voyageurs désireux de visiter notre Exposition de Zurich. Je ne parle pas, et pour cause, de nos créances financières. Le Crédit Général Foncier de Bâle, dont j'ai secondé les efforts depuis plus d'une année, n'a pu arriver à une solution définitive, c'est-à-dire au remboursement de l'emprunt consenti par lui à la ville de Timisoara, qu'en acceptant un règlement hors clearing qui réduit de plus de 50% le solde en capital de sa créance.

Une telle situation ne saurait se prolonger sans apporter des troubles graves dans tout l'ensemble des relations commerciales et financières entre la Suisse et la Roumanie.

Il importe donc de reprendre sans tarder l'étude de ce vaste problème. Si le prix élevé des céréales et des carburants de provenance roumaine nous oblige à réduire nos achats, ne pourrions-nous pas obtenir des industries suisses qui tiennent à conserver ou même à consolider leurs positions sur le marché roumain un concours financier permettant d'importer de plus grandes quantités de produits roumains sans qu'il en résulte, sur le marché suisse, une augmentation sensible des prix de détail? Mes conversations avec les représentants de diverses firmes suisses qui réalisent en Roumanie d'importants bénéfices et qui pourraient sans peine, si la question des moyens de paiement était résolue, étendre leur champ d'activité et augmenter leur chiffre d'affaires me donnent à penser que les maisons intéressées ne refuseraient pas de faire des sacrifices pour stimuler l'importation chez nous des blés et des pétroles, condition préalable du développement futur de leurs propres affaires dans le Royaume danubien.

D'autre part, M. A. Peter, Directeur de la Société Sulzer de Bucarest, m'a communiqué un mémoire qu'il doit avoir remis à divers gros industriels roumains, clients de notre industrie métallurgique et susceptibles, par leur influence personnelle, de peser sur les décisions du Gouvernement⁵. Notre compatriote paraît croire qu'une exportation supplémentaire d'essence roumaine, avec octroi d'une cote de 20% de devises négociables mise à la disposition des exportateurs, permettrait à la Suisse de développer ses achats de l'article dont il s'agit, favoriserait le fonctionnement du clearing et laisserait à la disposition de l'Etat roumain des devises qu'il pourrait utiliser pour approvisionner en marchandises suisses ses diverses entreprises d'utilité publique, ainsi que celles des administrations municipales.

Il m'est revenu que, tout récemment, M. Georges Cranfil aurait eu, en Suisse, de nouveaux entretiens avec votre collaborateur M. Ebrard⁶. Il m'intéresserait vivement de savoir s'il en est résulté quelques perspectives d'amélioration pour l'avenir. Je me plais à espérer que, dès avant l'échéance des accords

5. *Annotation d'Ebrard en marge*: Es dürfte den Vorort interessieren, welches Unheil bisher durch unmögliches Vorgehen des Sulzer-Directors geschaffen wird!

6. *Des pourparlers ont eu lieu fin avril à Berne et début mai à Bucarest. Le compte-rendu de ces négociations a été approuvé par le Conseil fédéral lors de sa séance du 26 mai 1939* (E 1004.1 1/385, N° 1084).

256

28 JUIN 1939

du 12 mai dernier, c'est-à-dire dans le courant de l'été, de nouvelles dispositions pourront être prises pour mettre fin à une situation qui ne tarderait pas, si elle devait se prolonger, à devenir intolérable.